



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 57090

### Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la dénomination de l'épidémie liée au virus H1N1. Depuis l'apparition de cette épidémie dans le monde au mois d'avril dernier, celle-ci a fait l'objet de diverses appellations : "grippe mexicaine", "grippe nord-américaine", "grippe nouvelle", ou encore "grippe porcine". Or l'expression de "grippe porcine" désigne déjà une infection bien particulière connue depuis des décennies, en l'occurrence une maladie respiratoire aiguë endémique chez les porcs et provoquée par un virus grippal porcine de type A isolé dans les années 1930. L'Organisation mondiale de la santé a officiellement recommandé l'usage de l'expression "grippe A (H1N1)" pour désigner ce qui est bel et bien une épidémie au sens strict du terme, et non pas une épizootie car c'est chez le porc que le virus a muté avant d'être transmis à l'homme, mais les porcs ne sont pas atteints par ce mal nouveau qui ne touche que l'homme. Malgré cela, de nombreuses affiches d'information sur l'épidémie continuent à évoquer celle-ci sous le nom de "grippe porcine" dans toutes les gares et tous les aéroports. Le maintien de cette dénomination constitue une menace certaine pour l'image de la filière porcine française et de ses produits. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement envisagerait pour remplacer tous les éléments de son dispositif d'information sanitaire évoquant encore la "grippe porcine" au lieu de la "grippe AH1N1".

### Texte de la réponse

La grippe A/H1N1, déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer le terme de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57090

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 août 2009, page 7786

**Réponse publiée le** : 29 septembre 2009, page 9298